



répartition indemnité suite perte de la propriété commerciale

Par **tarasboulba**, le **19/04/2020** à **11:41**

bonjour

Pourriez-vous me dire comment ventiler une somme de quarante mille euros, correspondant à une indemnité due à la perte de la propriété commerciale d'un magasin, entre nu-propiétaire et usufruitier?

merci

bien cordialement

Par **tarasboulba**, le **19/04/2020** à **15:39**

un arrangement amiable a été effectué entre le locataire d'un magasin qui considérait avoir la propriété commerciale d'un côté et l'usufruitier + nu-propiétaire de l'autre, ceci afin d'éviter un procès. Ce dédommagement va donc être versée par le locataire à l'ensemble usufruitier/nu-propiétaire qui sont deux entités différentes. Il se monte à quarante mille euros. Doit-il revenir intégralement à l'usufruitier ou au nu-propiétaire ou faut-il le ventiler entre les deux (à parts égales ou non).

Merci si vous pouvez m'éclairer sur cette situation